Nanterre (92) : un couple d'avocats franco-béninois condamné pour esclavage moderne, après avoir contraint une Togolaise sans papier à travailler 17 heures par jour, 7 jours sur 7, pour 64 euros par mois

17/12/2022 à 18h30



Un couple était jugé devant le tribunal correctionnel de Nanterre pour avoir contraint pendant près de deux ans une Togolaise sans papier à travailler dix-sept heures par jour, sept jours sur sept, pour 64 euros par mois.

Un nouveau cas d'esclavage moderne était jugé cette semaine dans les Hauts-de-Seine. Quatorze ans après les faits, un couple franco-béninois de professionnels du droit comparaissait, mercredi 14 décembre, devant la 17e chambre du tribunal correctionnel de Nanterre pour avoir employé pendant deux ans "Madame A.", une sans-papiers qu'ils avaient fait venir du Togo, rapporte Le Parisien, jeudi 15 décembre. Entre

octobre 2005 et septembre 2008, cette femme, qui avait alors une trentaine d'années, s'occupait de leurs trois enfants, des repas, du ménage et du repassage lorsque ceux-ci vivaient à Nanterre, dans les Hauts-de-Seine.

Contre un salaire de misère de 64 euros, non déclaré, elle devait dormir sur un matelas posé au sol et travailler sans bénéficier de jour de repos, près de dix-sept heures par jour. Selon son avocate, Me Juliette Demon, citée par nos confrères, "les voisins la décrivent comme une personne maigre, effacée et triste. La directrice d'école avait été choquée par le comportement méprisant et irrespectueux à son égard de la petite qu'elle venait chercher".

(…) Capital

(Merci à Mérovée)